

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-123
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Soutien au Conseil Social et Economique de la REGIO

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde au Conseil Social et Economique de la REGIO pour l'année 2008, une subvention de 19 071 € pour couvrir les frais d'un poste de secrétaire bilingue, ainsi qu'une subvention de 1 200 € pour la prise en charge des honoraires du comptable de l'association.

Les crédits nécessaires sont prévus à la fonction 90 chapitre 65 nature 6562 du budget départemental,

- ❖ approuve la convention de versement de subventions en faveur du Conseil Social et Economique de la REGIO, jointe en annexe, d'une durée d'un an,
- ❖ autorise le Président à signer la convention.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
... voix contre
... abstentions